

ASTI - Compte- rendu du CA du 7 octobre 2024

Présent.es : Elisabeth, Elise, Frédérique (professeur venue faire un point sur les ateliers de français), Georgina, Guennët, Jean-Luc, Loïc, Marie-Hélène Michel, Monique, Pierre., Véronique.

Absent.es excusé.e.s : Amal, Camille, Fatiha, Marie-Claude, Marie-Odile, Nicole, Patrick A., Patrick J.

DÉBATS et VOTES

1 Approbation des comptes-rendus du CA du 9 septembre

2 Nouveau règlement départemental du service d'aide sociale à l'enfance : modification des conditions d'attribution des allocations mensuelles

Le Conseil Départemental a voté en juin un nouveau règlement sur les prestations de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les aides financières aux familles, jusqu'ici régulièrement versées sous forme d'allocations mensuelles, sont remplacées par un secours exceptionnel qui n'a pas vocation à être renouvelé.

Cette modification est dramatique : elle touche surtout les familles étrangères en situation irrégulière, dont c'était le seul revenu.

Elise et Guennët étudient les voies et motifs de recours possibles.

La commission politique de l'ASTI prépare une dénonciation de cette atteinte aux droits de l'enfant et des familles en lien avec toutes les associations en soutien aux exilé.es, ATD, ...

3 Rencontre à la préfecture/ domiciliation

L'ASTI avait demandé un rendez- vous à la préfecture pour alerter sur nos difficultés face à l'augmentation du nombre de personnes domiciliées.

Notre demande de partage équitable entre toutes les structures habilitées pour cette mission a été entendue.

Madame Lolon doit revoir la question avec le CCAS et nous faire part de la suite.

4. Demande de stage long de Romane Féret

Cette demande n'est plus d'actualité, la jeune femme a trouvé un autre stage.

5. Point sur les ateliers de français

En l'absence de Marie-Odile, c'est Frédérique qui présente la rentrée.

- 110 inscrits

- 2 profs parties, une arrivée et d'autres en cours de recrutement

- 13 créneaux de deux heures de cours

Les enseignants modifient 2 points de leur charte :

- l'accueil de mineurs , exceptionnellement, entre 16 et 18 ans, s'ils ne sont ni scolarisés, ni isolés.
- l'intégration de 2 groupes spécifiques de préparation au DELF (diplôme d'études en langue française).

Jusqu'ici, l'ASTI avait choisi de ne pas participer à la préparation des examens de niveau de langue. Devant l'ampleur des demandes, le groupe a revu sa position.

6.Retour sur le CA de la MDS :

Il a été décidé de répondre favorablement à la proposition de la mairie de nous intégrer au projet de la Grâce de Dieu, qui devrait être opérationnel en 2027 : un immeuble où le rez-de-chaussée serait alloué à la MDS, une surface d'environ 700 m2.

7. Salaire d'Elise, juriste à l'ASTI

Ce point a été ajouté à la demande d'un membre du CA.

Vote : oui à l'unanimité pour une augmentation de salaire au 1^{er} janvier 2025.

INFORMATIONS

Nouveaux et nouvelles bénévoles

Nous avons le plaisir d'accueillir plusieurs personnes très motivées.

Service civique

Au moins 3 candidat.es qui seront bientôt rencontrés.es.

Opération jus de pommes

Dans les prochaines semaines avec les « Sauvages ».

17 octobre, journée mondiale du refus de la misère

Information à relayer.

Envoi d'un Framadate pour partager la présence entre 12h et 20h.

Bal folk du 8 novembre au Bazarnaom

La préparation avance bien.

Prochain CA lundi 4 novembre à 17h30